

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 53 (1980)

Heft: 1-2

Artikel: Vingt ans de coordination dans la rationalisation du bâtiment

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-128260>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vingt ans de coordination dans la rationalisation du bâtiment

Le CRB vient de fêter à Zurich à la fin de l'année dernière, avec ses fondateurs, membres et amis, son 20^e anniversaire. CRB est le sigle du Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment, organisation active qui, grâce à des idées parfois révolutionnaires, s'est fait connaître dans de nombreux domaines, non seulement en Suisse mais à l'étranger également et sur le plan international.

Parmi les contributions du CRB on compte les instruments de base permettant une planification et une surveillance efficaces des frais de construction, ainsi que les huit volumes normalisant la description des prestations de construction en vue des soumissions. On compte également l'étude et la diffusion de la coordination modulaire, méthode utilisée internationalement et destinée à coordonner les dimensions des composants de construction et à faciliter ainsi la collaboration entre projecteur et fabricant. Sur un plan proprement social, le CRB a créé et propagé les règles nécessaires à une construction appropriée aux infirmes moteurs.

- **ses buts**
- **son organisation**
- **ses réalisations**

Association à but non lucratif, le CRB s'est donné pour tâche principale de promouvoir en Suisse la rationalisation de la construction, c'est-à-dire d'y introduire un esprit d'économie de travail, d'économie de matériel et d'économie d'énergie.

Pour y parvenir, le CRB a créé, et développe constamment, des instruments de travail

- qui sont le reflet des méthodes modernes de construction et de gestion des crédits;
- qui allègent considérablement la tâche des concepteurs et des réalisateurs;
- qui rendent possible l'application de l'informatique au travail administratif qui accompagne les réalisations architecturales.

Organisation du CRB

Fondé en 1959 par la FAS, le CRB est un organisme privé en même temps qu'un point de rencontre entre architectes, ingénieurs et entrepreneurs, et entre professionnels du secteur privé et du secteur public. Son secrétariat comporte un directeur et quinze collaborateurs. Son comité comprend des représentants des grandes grandes associations professionnelles suisses d'archi-

tectes, d'ingénieurs et d'entrepreneurs:
— la Fédération des architectes suisses (FAS);
— la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA);
— la Société suisse des entrepreneurs (SSE).

Ce sont les trois associations de soutien. Font partie du CRB à titre de membres collectifs des administrations (fédérales, cantonales et communales), des associations et des instituts scientifiques. On compte de plus deux catégories de membres individuels:

- les personnes morales (bureaux d'études, entreprises, fabricants);
- les personnes physiques (architectes, ingénieurs, entrepreneurs...).

Au total le CRB compte environ 1600 membres.

Financement du CRB

Une activité de recherche comme celle du CRB ne saurait être financée exclusivement par la vente des publications contenant les résultats des travaux. Le marché suisse est trop restreint; d'autre part, les ouvrages doivent être édités en deux, parfois en trois langues, ce qui alourdit encore les frais.

De 1969 à 1976, les principaux travaux du CRB ont fait, de la part de la Confédération, l'objet de subventions appréciables qui en ont permis la parution en trois langues. Depuis que ce soutien public lui fait défaut, le CRB a dû s'organiser pour devenir financièrement autonome. Il doit donc pouvoir compter plus que jamais sur le soutien financier de ses membres.

Comment devenir membre du CRB

L'association est ouverte à tous ceux qui, par leurs contributions, désirent soutenir le CRB et favoriser ses activités. En retour, les membres jouissent de certains avantages tels qu'informations concernant les activités (bulletin du CRB) et rabais à l'achat des publications. Les cotisations annuelles se montent à 70 fr. pour les personnes physiques; pour les administrations, les associations et les entreprises, elles varient selon leur ampleur, le minimum étant de 200 fr.

Les activités du CRB

Au fil des ans, le CRB s'est créé une image de marque par une série d'instruments de travail qui font aujourd'hui partie intégrante des connaissances professionnelles et sont bien introduits dans la pratique de la construction. Ces travaux, ainsi que les nouvelles étu-

des entreprises, sont continuellement mis à jour afin de répondre à l'attente de tous les milieux de la construction.

Le Code des frais de construction CFC

Le «Code des frais de construction», publié pour la première fois en 1966, est une classification hiérarchique et codée des frais de construction, utilisable pour les bâtiments de tous genres. Son principe et sa qualité lui valurent une diffusion quasi immédiate. Les révisions successives donnèrent lieu aux éditions 1969 et 1978. A l'heure qu'il est, le CFC est largement répandu dans les milieux suisses de la construction. Peu de projets sont en effet menés à terme sans l'aide du CFC, qu'il soit utilisé comme articulation des devis généraux et des soumissions, comme moyen de contrôle des engagements financiers ou comme base d'études statistiques. C'est pourquoi son utilisation est prescrite par beaucoup de maîtres d'ouvrages, principalement des administrations publiques.

Le CFC représente aujourd'hui un instrument de travail essentiel dans la gestion des projets. Publié en quatre langues (allemand, français, italien et anglais), il est complété par un commentaire accompagné d'un répertoire des mots clés et d'une liste des textes abrégés à l'intention de l'informatique. Le CFC est à disposition également sur support de données, le contrôle des frais de construction étant souvent effectué par ordinateur.

Le Catalogue des articles normalisés CAN

Le «Catalogue des articles normalisés» est un ouvrage contenant un grand choix de textes descriptifs destinés à figurer dans les soumissions de travaux de construction. Depuis la publication de ses premiers fascicules en 1967, le CAN s'est continuellement développé et recouvre actuellement la plupart des secteurs du bâtiment. Ses huit classeurs comprennent plus de 50 corps de métiers et plusieurs milliers d'articles. Le CAN sera complété et mis à jour au fur et à mesure des besoins.

Le CAN constitue un langage commun aux concepteurs et aux exécutants. Il permet d'établir des descriptifs complets, conformes aux normes, structurés uniformément et ayant fait techniquement leurs preuves; par là même il donne la garantie que les contrats d'entreprise contiendront des données précises et sûres. Le CAN est donc utilisé

dans une mesure toujours plus large par certaines administrations et surtout par les bureaux d'études privés, quelle que soit leur ampleur.

Le CAN est conçu de façon à se prêter au traitement manuel comme au traitement électronique. Des supports de données nécessaires au traitement électronique sont à disposition.

Le CAN représente donc lui aussi un instrument de travail de première importance dans la gestion des projets.

Le Plan comptable immobilier PCI

Il est toujours plus nécessaire aux maîtres d'ouvrage et aux architectes de connaître, au moment de l'élaboration du projet déjà, les frais qui interviendront après la mise en service du bâtiment envisagé. C'est pourquoi le CRB a créé un ouvrage intitulé «Plan comptable immobilier (PCI)». Ce document permet la mise en évidence systématique des frais d'exploitation de biens-fonds. Le PCI est paru en 1977 en même temps qu'un commentaire exhaustif édité en allemand seulement sous le titre de «Liegenschaftsbuchhaltung».

La structure du PCI concorde avec celle du CFC, de sorte qu'il est possible d'extraire directement de ce dernier les valeurs d'investissement qui doivent être introduites dans le bilan, et les frais d'entretien qui doivent figurer dans le compte des résultats d'exploitation.

L'utilisation généralisée du PCI permettra de réunir un grand nombre de données et d'améliorer ainsi la connaissance des frais immobiliers intervenant après la mise en service des bâtiments (frais d'exploitation et d'entretien). Ces renseignements intéressent non seulement les propriétaires et les gérants, mais aussi les maîtres d'ouvrage et les architectes.

La coordination modulaire

La coordination modulaire est une méthode permettant de coordonner les dimensions données aux structures avec celles des éléments de construction devant s'y insérer. Son but est de rendre la construction à la fois plus économique et plus variée. L'architecte et le fabricant d'éléments de construction s'en servent également.

L'introduction en Suisse d'une coordination dimensionnelle, basée sur la coordination modulaire internationale, a été de tout temps un des objectifs du CRB, qui est l'auteur des premières publications parues sur ce sujet, en langue allemande, de 1961 à 1963, et qui publia ensuite les premières normes suisses de coordination modulaire.

De 1969 à 1976 c'est la Confédération qui a financé la poursuite des recherches dans le domaine de la coordination modulaire, sur l'initiative de l'ancienne Commission fédérale de recherche pour l'accroissement de la productivité dans la construction de logements (CRL). Depuis lors, cette activité est à nouveau assumée par le CRB principalement.

Le CRB publie des normes sur les règles de la coordination modulaire et sur les

éléments modulaires, ainsi qu'un «Catalogue des éléments modulaires (CM)» réunissant une documentation complète sur tous les éléments préconfectionnés dans des dimensions modulaires, mis en vente sur le marché suisse. Grâce à l'appui financier de l'Office fédéral du logement, il a élaboré et publié aussi un ouvrage d'introduction à cette méthode sous le titre de «Comment se servir de la coordination modulaire». Le CRB participe aussi aux efforts entrepris sur le plan international dans ce domaine (Groupe modulaire international IMG et Organisation internationale de normalisation ISO). Il assure la concordance des travaux suisses avec les dispositions adoptées sur le plan international.

Le Catalogue des systèmes CS

Durant les années de haute conjoncture l'industrialisation a connu dans la construction un grand essor. Le CRB mit alors sur pied le «Catalogue des systèmes (CS)», ouvrage présentant de façon systématique tous les types de construction préfabriquée existant en Suisse. Quand bien même, depuis lors, le goût d'innovation a considérablement diminué, le Catalogue des systèmes garde tout son intérêt en tant que documentation sur l'état actuel de la production suisse.

Construction en faveur des infirmes moteurs

Depuis 1963 le CRB s'est donné pour tâche de formuler, en collaboration avec les milieux intéressés, les règles destinées à l'élimination, dans les constructions, des obstacles, dits «barrières architectoniques», que rencontrent les handicapés physiques. Dans une deuxième phase, en 1974, il a fait paraître une norme intitulée «Mesure à prendre dans la construction en faveur des infirmes moteurs». Cette norme, entre autres, sert de base à la Confédération, aux cantons et aux communes pour établir leurs exigences quant à l'intégration des infirmes moteurs dans les constructions nouvelles et les bâtiments transformés.

Cours

Depuis plusieurs années le CRB organise régulièrement des cours de perfectionnement à l'intention des professionnels de la construction. L'utilisation du CFC et du CAN est enseignée par des collaborateurs du CRB dans les écoles techniques, dans les associations professionnelles et dans des cours publics. Grâce à la collaboration de spécialistes externes, des cours sont donnés aussi sur la planification des phases d'étude et de réalisation, ainsi que sur la gestion des projets, tout particulièrement dans le domaine de la construction.

Edition et distribution

La plupart des travaux du CRB sont publiés et distribués par lui-même. Le CRB distribue aussi certains ouvrages dont il n'est pas l'auteur mais dont les thèmes entrent dans son champ d'activité.

L'ensemble de ces publications comprend actuellement plus de 100 ouvrages en langue allemande, 90 ouvrages en langue française et 30 ouvrages en langue italienne (voir dernière liste des publications).

Le retard avec lequel sont publiés les ouvrages français est dû au temps consacré à la traduction. La traduction des ouvrages en italien, par contre, a dû être momentanément abandonnée, les subventions faisant défaut; sa poursuite fait actuellement l'objet d'une étude de financement.

La vente des publications se fait pour la plupart par envois postaux. Pour assurer aux intéressés une livraison automatique des nouvelles parutions, chaque série de publications peut être livrée par abonnement (Normes, Catalogue des articles normalisés, Catalogue des éléments modulaires, Catalogue des systèmes, Bulletin). Dans le cas du Catalogue des articles normalisés, il est même possible de contracter des abonnements par catégories de travaux. La livraison par abonnement donne droit à un rabais de 15% qui peut être cumulé avec le rabais de membre, de 15% également.

Contacts extérieurs

Afin de mener à bien ses multiples tâches, le CRB est tenu d'entretenir des rapports constants avec nombre d'organisations suisses, étrangères et internationales. En Suisse même, mis à part les relations avec ses associations responsables (SIA, FAS et SSE), il a des contacts avec différents instituts universitaires, avec la presse spécialisée, avec la Documentation suisse du bâtiment, ainsi qu'avec la plupart des associations professionnelles concernées. En outre le CRB est membre de la Conférence suisse de la construction CSC et de l'Association suisse de normalisation SNV. A l'étranger le CRB entretient des contacts avec divers organismes nationaux de normalisation, ainsi qu'avec des instituts de recherche publics et privés ayant des activités similaires.

Sur le plan international le CRB est affilié au Conseil international du bâtiment pour la recherche, l'étude et la documentation CIB, organisation groupant les instituts de recherche intéressés au domaine de la construction. Il travaille en outre activement au sein du Groupe modulaire international IMG, où se poursuivent les recherches théoriques sur la coordination modulaire. Quant à la normalisation internationale, le CRB représente la Suisse (par l'intermédiaire de l'Association suisse de normalisation SNV) dans les domaines touchant son activité; il s'agit de collaborations au sein de l'Organisation internationale de normalisation ISO et du Comité européen de coordination des normes CEN. Ces divers contacts permettent d'éviter que les mêmes recherches soient entreprises parallèlement par différents organismes; ils permettent aussi des échanges constructifs d'idées et de connaissances, ainsi que la coordination entre les travaux.